

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **22^e jour du mois d'avril 2024**, à la Salle du Conseil, à compter de 16 h 30. Sont présents :

- Monsieur le maire Hugues Grimard
- Madame Isabelle Forcier, conseillère au poste numéro 1
- Madame Andréanne Ladouceur, conseillère au poste numéro 2
- Monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- Madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- Monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- Monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- Monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier
- Madame Sarah Richard, directrice Administration et Finances et directrice générale adjointe
- Monsieur Stéphane Alain, directeur du développement du territoire et directeur général adjoint
- Madame Annie Lamontagne, adjointe à la direction

Il est donc procédé comme suit :

2024-194

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec le retrait des points suivants :

3. Adoption du règlement 2024-367 – Règlement modifiant le règlement 2006-115 – Plan d'urbanisme de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources) (Modification affectation environnement et résidentielle);
4. Adoption du règlement 2024-368 – Règlement modifiant le règlement 2006-116 – Règlement de zonage de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources) (Création de la zone 287-R);
5. Adoption du règlement 2024-369 – Règlement modifiant le règlement 2006-117 – Règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources) (Création de la zone 287-R);
6. Adoption du règlement 2024-370 – Règlement modifiant le règlement 2006-116 Règlement de zonage de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources) (Modification des limites des zones 94-C et 95-R);
7. Adoption d'un deuxième projet de règlement **modifié** – Règlement modifiant le règlement 2006-116 – Règlement de zonage de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources) (Zones 233-C et 117-C);

Adoptée

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Val-des-Sources est convoquée par Hugues Grimard, Maire, pour être tenue à la Salle du Conseil, 124 rue Greensheids le **lundi 22 avril 2024 à 16 h 30** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 22 avril 2024 et adoption de l'ordre du jour;
2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement modifiant le règlement 2015-233 concernant le programme de rénovation de façades commerciales dans le secteur centre-ville (secteur visé);
3. ~~Adoption du règlement 2024-367 – Règlement modifiant le règlement 2006-115 – Plan d'urbanisme de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources) (Modification affectation environnement et résidentielle);~~
RETIRÉ
4. ~~Adoption du règlement 2024-368 – Règlement modifiant le règlement 2006-116 – Règlement de zonage de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources) (Création de la zone 287-R);~~
RETIRÉ
5. ~~Adoption du règlement 2024-369 – Règlement modifiant le règlement 2006-117 – Règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources) (Création de la zone 287-R);~~
RETIRÉ
6. ~~Adoption du règlement 2024-370 – Règlement modifiant le règlement 2006-116 – Règlement de zonage de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources) (Modification des limites des zones 94-C et 95-R);~~
RETIRÉ
7. ~~Adoption d'un deuxième projet de règlement **modifié** – Règlement modifiant le règlement 2006-116 – Règlement de zonage de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources) (Zones 233-C et 117-C);~~
RETIRÉ
8. Achat de barricades pour le sentier piétonnier le long du puits minier – Cable Ties and More;
9. Nomination de Me Émilie Quirion comme procureure principale à la Cour municipale de la Ville de Val-des-Sources en remplacement de Me Sarah Cain;
10. Désignation de procureurs pour l'application de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale de la Ville de Val-des-Sources;
11. Mandat à l'entreprise Transport Jacques Bissonnette – Aménagement du sentier reliant la Place de la Traversée à l'aréna Connie Dion;
12. Mandat à l'entreprise Transport Jacques Bissonnette – Aménagement des pentes à la Halte VR;
13. Mandat à Gestion 2000 enr – Aménagement de la Halte VR;
14. Fin du lien d'emploi entre la Ville de Val-des-Sources et Marie-Christine Fraser;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-233 CONCERNANT LE PROGRAMME DE RÉNOVATION DE FAÇADES COMMERCIALES DANS LE SECTEUR CENTRE-VILLE (SECTEUR VISÉ)

La conseillère Caroline Payer donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, elle proposera ou fera proposer le règlement 2024-000 – Règlement modifiant le règlement 2015-233 concernant le programme de rénovation de façades commerciales dans le secteur centre-ville (secteur visé). Un projet dudit règlement est déposé séance tenante.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-000

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-322 –
RÈGLEMENT MODIFIANT LE 2015-233 CONCERNANT LE
PROGRAMME DE RÉNOVATION DE FAÇADES
COMMERCIALES DANS LE SECTEUR DU CENTRE-VILLE**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 22 avril 2024 par le conseiller René Lachance ;

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos (maintenant Val-des-Sources) a adopté le règlement 2015-233 concernant le programme de rénovation des façades commerciales dans le secteur du centre-ville ;

ATTENDU QUE Le présent règlement a pour but d'agrandir le secteur d'application du règlement aux principales rues à usages commerciales du territoire de Val-des-Sources.

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES ET IL EST, PAR CE RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ, SUJET À TOUTES LES APPROBATIONS REQUISES PAR LA LOI, CE QUI SUIT:

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-233 CONCERNANT LE PROGRAMME DE RÉNOVATION DE FAÇADES COMMERCIALES (Secteur visé)

ARTICLE 1.- MODIFICATION DU NOM DU RÈGLEMENT

Le nom du règlement est modifié de façon à ce qu'il se lise maintenant :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-233 CONCERNANT LE PROGRAMME DE RÉNOVATION DE FAÇADES COMMERCIALES.

ARTICLE 2.- MODIFICATION DU SECTEUR VISÉ PAR LE RÈGLEMENT

Le règlement 2015-233 est modifié de la façon suivante :

La figure de l'annexe 1 du règlement est remplacée par la figure suivante :



ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2024-195

ACHAT DE BARRICADES POUR LE SENTIER PIÉTONNIER LE LONG DU Puits MINIER – CABLE TIES AND MORE

CONSIDÉRANT le prolongement du sentier piétonnier le long du puits minier de la Place de la Traversée jusqu'à l'aréna;

CONSIDÉRANT que des barricades doivent être installées le long du sentier pour bien délimiter celui-ci ainsi que pour la sécurité des marcheurs,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources fasse l'acquisition de 260 barricades auprès de la compagnie Cable Ties and More, pour un montant de 51 565,80 \$ excluant les taxes applicables.

Adoptée

2024-196

NOMINATION DE ME ÉMILIE QUIRION COMME PROCUREURE PRINCIPALE À LA COUR MUNICIPALE DE VAL-DES-SOURCES EN REMPLACEMENT DE ME SARAH CAIN

CONSIDÉRANT le départ en congé parental de Me Sarah Cain, procureure principale à la Cour municipale de Val-des-Sources dans les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT l'importance de nommer une remplaçante au sein du cabinet d'avocats Cain Lamarre au poste de procureure principale à la Cour municipale de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT la recommandation de Me Sarah Cain de nommer Me Émilie Quirion, pour son remplacement, comme procureure principale à la Cour municipale de Val-des-Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources nomme Me Émilie Quirion à titre de procureure principale à la Cour municipale de Val-des-Sources en remplacement de Me Sarah Cain;

QUE Me Jade Coderre demeure procureure substitut pour la Cour municipale de Val-des-Sources.

Adoptée

2024-197

DÉSIGNATION DE PROCUREURS POUR L'APPLICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA POURSUITE DE CERTAINES INFRACTIONS PÉNALES DEVANT LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le Procureur général du Québec et la Ville de Val-des-Sources pour la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que l'article 2.3 de ladite entente stipule qu'un procureur est choisi et rémunéré par la Ville pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, lors de sa séance extraordinaire du 22 avril 2024, adoptait une résolution afin de nommer Me Émilie Quirion et Me Jade Coderre de la firme Cain Lamarre dans le cadre de cette entente;

CONSIDÉRANT qu'il a été décidé de retenir les services professionnels de Me Émilie Quirion et Me Jade Coderre de la firme Cain Lamarre pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Val-des-Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner Me Émilie Quirion et Me Jade Coderre pour agir en son nom devant la Cour municipale commune de la Ville de Val-des-Sources en remplacement de Me Sarah Cain;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources demande également au Directeur des poursuites criminelles et pénales de révoquer les autorisations d'agir en son nom de Me Sarah Cain.

Adoptée

2024-198

MANDAT À L'ENTREPRISE TRANSPORT JACQUES BISSONNETTE – AMÉNAGEMENT DU SENTIER RELIANT LA PLACE DE LA TRAVERSÉE À L'ARÉNA CONNIE DION

CONSIDÉRANT que la Ville veut faire un sentier reliant la Place de la Traversée à l'aréna en bordure du puits minier ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a fait une demande à la MRC des Sources dans le cadre du programme de subvention Fonds Région et Ruralité (FRR) afin de

financer l'aménagement du sentier reliant la Place de la Traversée à l'aréna Connie-Dion;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a reçu le financement pour un total de 74 512,06 \$ de la part de la MRC des Sources et que la date limite pour la reddition de compte est le 1^{er} septembre 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a demandé des soumissions sur invitations et seule l'entreprise Transport Jacques Bissonnette a déposé une proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate Transport Jacques Bissonnette pour aménager le sentier reliant la Place de la Traversée à l'aréna Connie Dion pour un montant de 27 162,50 \$ excluant les taxes applicables.

Adoptée

2024-199

MANDAT À L'ENTREPRISE TRANSPORT JACQUES BISSONNETTE – AMÉNAGEMENT DES PENTES À LA HALTE VR

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources possède une halte VR en bordure du puits minier et que les pentes entre la halte VR et le sentier ont besoin d'être ajustés afin d'assurer la sécurité des utilisateurs de la halte ;

CONSIDÉRANT qu'il faut ajouter une section de sentier pour avoir une descente sécuritaire à l'extrémité de la halte VR ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate Transport Jacques Bissonnette pour adoucir les pentes et ajouter une section de sentier pour avoir une descente sécuritaire à l'extrémité de la halte VR pour un montant de 5 403,83\$, taxes incluses.

Adoptée

2024-200

MANDAT À GESTION 2000 ENR – AMÉNAGEMENT DE LA HALTE VR

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources possède une halte VR en bordure du puits minier et que les pentes entre la halte VR et le sentier seront adoucies afin de rendre l'endroit sécuritaire pour les utilisateurs de la halte ;

CONSIDÉRANT que les pierres de la pente ont été retirés afin de les remplacer par de la végétation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate l'entreprise Gestion 2000 pour réaliser l'aménagement dans les pentes à la halte VR pour le montant de 11 850 \$ avant taxes, incluant la terre, les plantes et l'entretien pour l'été 2024.

Adoptée

2024-201

FIN DU LIEN D'EMPLOI ENTRE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES ET MARIE-CHRISTINE FRASER

CONSIDÉRANT que madame Marie-Christine Fraser ne s'est pas présentée au travail à la suite de son absence pour maladie;

CONSIDÉRANT les nombreuses démarches de la Ville de Val-des-Sources pour connaître la date de retour à l'emploi et que ces démarches n'ont donné aucun résultat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources confirme la fin du lien d'emploi de Marie-Christine Fraser avec la Ville de Val-des-Sources en date du 14 mars 2024.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2024-202

LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 16 h 45.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

**M. Georges-André Gagné, Directeur
général et Greffier**